

# Règlement de l'école

***Afin d'assurer la sécurité et favoriser le travail de tous , le règlement intérieur contient un certain nombre d'exigences et d'indications***

## **SCOLARITE**

### **Horaires**

***Les cours ont lieu lundi, mardi, jeudi, vendredi***

***Le matin de 8h45 à 12h***

***L'après-midi de 13h30 à 16h30***

***Le matin, l'accueil des élèves est assuré dans les classes à partir de 8 h 30.***

***Pour raison de sécurité, le portail est fermé à clé à 9h.***

***Après la pause méridienne, la surveillance sur la cour reprend à 13 h 15. Evitez que les enfants qui déjeunent à la maison arrivent avant cette heure là. Il n'y a pas de surveillance, le portail est fermé.***

***Les parents sont bien les responsables jusqu'à l'ouverture de l'école.***

***Il est indispensable que les élèves soient à l'heure; les retards sont très gênants tant pour les enseignants que pour les enfants.***

### **Absences**

***Pour les absences prévues, merci de nous en informer à l'avance.***

***Pour les absences non prévues, merci de prévenir l'école par téléphone ou par mail.***

***Tél : Ecole 02.51.90.79.61***

***pour la maternelle vous pouvez aussi laisser un message au 06.72.81.48.73***

***mail : [ec.liledolonne.steanne@ddec85.org](mailto:ec.liledolonne.steanne@ddec85.org)***

***Toute absence doit être justifiée. L'assiduité rassure votre enfant et favorise sa progression dans les apprentissages.***

### **Vacances sur temps scolaires**

***Bien entendu, elles sont à éviter... si toutefois vous faisiez ce choix, l'enseignant ne préparera pas le travail avant le séjour. Les documents seront mis de côté pour que votre enfant puisse rattraper à la maison.***

## **SECURITE**

***Certains objets sont interdits à l'école : cutters, couteau, briquet, allumettes, consoles, téléphone, jeux et jouets venant de la maison, y compris images, cartes, cadeau....***

***Il n'est pas souhaitable que des objets de valeur soient apportés à l'école (montre, bijou.....). Nous ne pouvons être tenus responsables en cas de perte ou de vol de ces objets.***

***Nous vous demandons de vous assurer chaque jour que votre enfant a bien été accueilli dans l'école et de l'accompagner jusqu'à sa classe si vous êtes en retard.***

***Nous déclinons toute responsabilité face au fait que les enfants soient laissés par leur parents sur le parking et non à l'intérieur de l'école.***

***Le stationnement et l'arrêt sur les passages piétons sont interdits. Merci de faire preuve de discipline pour que vos enfant puissent se déplacer en sécurité, notamment pour les déplacements vers la cantine.***

## **HYGIENE ET SANTE**

***Il nous est interdit de donner des médicaments, même lorsqu'un traitement est prescrit. Il est donc inutile ( et dangereux ) d'en envoyer à votre enfant. Nous vous invitons à le préciser à votre médecin pour faciliter le soin.***

***Le médecin scolaire rappelle qu'« un enfant malade n'a pas sa place à l'école et que le repos à la maison est le meilleur des remèdes, même s'il « veut » venir à l'école.***

***Cependant, pour certains enfants atteints de maladie chronique, l'école peut, par un document établi et signé par le médecin scolaire, apporter son concours aux parents pour assurer le suivi du traitement. Ces situations sont exceptionnelles.***

***Merci de nous signaler les allergies alimentaires éventuelles , sur la fiche de renseignements par exemple.***

***Les poux: merci de surveiller régulièrement la chevelure de votre enfant et prévenez nous en toute simplicité en cas d'infection.***

***Veillez à ce que vos enfants se couchent à un heure raisonnable, même chez les plus grands. Le médecin scolaire préconise 20 h 30 maximum.***

## **VIVRE ENSEMBLE**

***En tant qu'élève, votre enfant a des droits et des obligations. La première obligation est de respecter les règles mises en place dans sa classe et dans l'école pour bien vivre ensemble.***

***Les élèves doivent, en plus bien sûr du respect envers les adultes et les autres enfants, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.***

***Ce règlement s'applique à tous et doit être respecté de façon rigoureuse. Il permettra de fonctionner en harmonie dans l'école, de la cour à la classe en passant par les autres lieux collectifs.***

***Tout manquement à ces règles conduira à une punition en fonction de l'âge de l'enfant.***

***Et enfin, soulignons qu'une bonne communication entre nous, école et parents, une confiance et un respect mutuels sont des gages de réussite et d'épanouissement des enfants à l'école. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les enseignants pour effectuer un bilan ou échanger.***